

# Conditions Générales de Prestation de Service

---

Julien Cortesi (EI).

## Conditions de vente

---

La commande d'une prestation auprès de Julien Cortesi (EI) (aussi dénommé « le Prestataire ») est conclue par retour du devis signé par voie d'e-mail.

La signature du devis suppose l'acceptation expresse des présentes conditions.

Par la signature du devis, le Client déclare avoir le temps et l'opportunité d'échanger avec le Prestataire toutes les informations nécessaires pour la réalisation de la Prestation et rester joignable par e-mail et téléphone sur toute la durée de la prestation (hors week-end et période de congés notifiées par e-mail).

Les Parties s'engagent en outre à se fournir tous les documents, éléments, données et informations nécessaires à la bonne exécution de la mission. Plus généralement, elles s'engagent à coopérer activement entre elles et de bonne foi en vue de la bonne exécution de la prestation et à s'informer mutuellement de toutes difficultés liées à cette exécution.

## Services fournis

---

### Description des services fournis

À la réalisation du devis, Julien Cortesi (EI) s'engage à fournir par voie écrite au Client le descriptif détaillé de la prestation ainsi que ses modalités de réalisation. Sur demande, il s'engage à produire un détail des tâches réalisées au cours de la mission.

Le Client s'engage à respecter le périmètre initial de la prestation. Toute demande supplémentaire et non couverte par le devis original sera considérée comme une prestation supplémentaire.

Le Prestataire est soumis à une obligation de moyens et ne garantit au Client aucun résultat de chiffre d'affaires concernant la réalisation de la prestation.

### Modalités de réalisation

Le Prestataire choisit librement les modalités pratiques et organisationnelles selon lesquelles il réalise la prestation, sous réserve de les exécuter conformément aux règles de l'art. Il est ainsi notamment seul juge des moyens matériels qu'il décidera d'affecter à leur réalisation.

### Calendrier

Les Parties s'engagent à définir un calendrier de mission incluant notamment la date de livraison finale attendue de la prestation et à la valider par écrit.

En cas de dépassement de cette date d'échéance pour des raisons non imputables au Prestataire, des frais de dépassement pourront être prévus au devis pour chaque mois de dépassement dès le premier mois après la date de livraison fixée initialement.

# Modalités de paiement

---

## Au forfait

Dans le cas d'une tarification au forfait et sauf mention contraire sur le devis, seront dus :

- 50% d'acompte à la signature du devis par le Client.
- 50% à la date d'échéance figurant sur le devis.
- Les éventuelles options de dépassement figurant sur le devis.

La date d'échéance est négociée entre les Parties. Elle ne coïncide pas nécessairement avec la date de livraison finale de la Prestation. Si besoin, cette nouvelle date peut être négociée et arrêtée par accord écrit (e-mail).

## Paiement mensuel

Dans le cas d'une tarification mensuelle et sauf mention contraire sur le devis, sera dû :

- Le montant mensuel figurant sur le devis, chaque mois.

## Conditions de règlement

Les factures sont payables jusqu'à 30 jours suivant leur réception, par virement bancaire.

En cas de non-paiement des échéances dues, Julien Cortesi (EI) se réserve le droit de geler la prestation jusqu'à régularisation des sommes dues.

## Pénalités de retard

Tout retard de paiement entraînera automatiquement la facturation d'un intérêt de retard de 3 fois le taux d'intérêt légal, plus une indemnité forfaitaire de 40 euros au titre des frais de recouvrement.

## Frais liés à l'exécution des services

---

Toute dépense engagée par le Prestataire pourra être remboursée par le Client (i) si elle a fait l'objet d'un accord préalable écrit et (ii) sur présentation d'un justificatif.

## Maintenance

---

Sauf mention contraire au devis, les produits techniques réalisés bénéficient d'une maintenance corrective de 6 mois.

Cette garantie ne s'applique pas si le dysfonctionnement résulte de l'intervention du Client ou d'un tiers.

## Propriété intellectuelle

---

### Propriété intellectuelle du Client

Les systèmes, logiciels, structures, infrastructures, bases de données et contenus exploités par le Client restent protégés par les droits de propriété intellectuelle.

## Cession des droits de propriété intellectuelle du Prestataire

Le Prestataire cède au Client, sans restriction, les droits patrimoniaux d'auteur sur les œuvres créées durant la prestation.

La cession est consentie pour toute la durée légale, dans le monde entier, pour toutes les formes d'exploitation.

Cette cession est effective dès réception du solde du paiement final.

## Données à caractère personnel

Les Parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur concernant la protection des données personnelles (Loi Informatique et Libertés et RGPD).

## Sous-traitance

Le Prestataire peut déléguer tout ou partie de la prestation à des sous-traitants, en restant responsable vis-à-vis du Client.

## Résiliation

En cas d'annulation par le Client, le travail déjà effectué sera facturé au prorata plus 500 € HT de dédommagement.

En cas d'injoignabilité prolongée du Client, la mission sera annulée aux mêmes conditions.

## Force majeure

Les Parties ne seront pas tenues responsables des manquements dus à un cas de force majeure, conformément à l'article 1218 du Code civil.

## Confidentialité

Le Prestataire garantit la confidentialité des informations portées à sa connaissance.

## Résolution de litige

Ces Conditions sont soumises au droit français et seront régies et interprétées selon ce droit.

En cas de litige entre les Parties concernant sa validité, son interprétation ou son exécution, les Parties s'efforceront de régler leur différend à l'amiable. A défaut d'accord dans le mois suivant la première notification par tout moyen écrit adressée par une Partie à l'autre concernant le différend concerné, celui-ci sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Montpellier (France), y compris en cas de pluralité de défendeurs et d'appels en garantie.